



JOURNAL INFO

Courgenay - Courtemaury

Juin 2008
Numéro 13

Message du conseil communal

Dans ce numéro

- 1 Le mot du Maire
M. Denis Baillif
- 2 Investissements :
On y est !
- 3 Lotissement « Les Vieilles-
Oeuches »
- 4 Bâtiment des services
communaux
- 5 Fermeture partielle du
couvert de la halle
- 6 1^{er} semestre 2008 : les
principaux dossiers en bref
par dicastère
- 7 Messages des autorités
communales

Agenda 2008

Imprimerie F.Perrin
La Fonderie 7, 2950 Courgenay
☎ 032 471 21 21, 📠 032 471 21 42

1. Le mot du Maire Denis Baillif

LE CONSEIL COMMUNAL ET SON FONCTIONNEMENT

« Constat général »

Certes en matière de gestion d'une collectivité publique, les miracles n'existent pas ! Engagement, disponibilité, résistance, ouverture d'esprit, responsabilité, loyauté, sens de l'organisation et efficacité sont des notions qui doivent être bien comprises pour celles et ceux qui souhaitent briguer une fonction au sein d'un conseil communal.

Autre constat relevé par le SIDP (Syndicat intercommunal du district de Porrentruy) au sein duquel j'évolue au comité, la décennie écoulée a connu une forte évolution des tâches communales.

Dans ce domaine en perpétuelle mouvance, je reste convaincu qu'une organisation et une structure des organes communaux jouent un rôle primordial. La conduite des affaires publiques s'apparente de plus en plus à celle du secteur privé. Le « Politique » doit bénéficier des capacités décisionnelles pratiquement immédiates. Pour y parvenir, il doit

disposer d'une structure adéquate et s'appuyer sur un appareil administratif performant.

« Une formule qui est dépassée ! »

Bien conscient de cette tendance, j'ai demandé au conseil communal de mener tout d'abord une réflexion portant sur le fonctionnement de nos autorités communales avec notamment son exécutif et ses commissions. Les tâches communales et la manière de les traiter ont été examinées.

Au terme de cet exercice, il a été jugé opportun de redéfinir les tâches et de passer à une refonte des dicastères, le tout accompagné d'une adaptation des indemnités aux élus dont le nombre de conseillers passerait de 8 à 6.

Parallèlement, une révision du règlement communal d'organisation devenait indispensable.

Idéalement, le début de la nouvelle législature 2009-2013 aurait marqué l'entrée en vigueur de cette structure allégée.

Vu l'ampleur de la tâche et le temps à disposition, j'ai invité autour de la même table, au nom du conseil communal, les trois partis politiques officiellement constitués au village (PDC, PS et PLR) pour leur soumettre ce remaniement. L'unique but bien compris de tous je l'espère, était d'offrir aux futures autorités commu-

nales les outils utiles à une meilleure efficacité du système et répondant davantage aux besoins de la société d'aujourd'hui.

A cette occasion j'ai pu relever que la formule actuelle était dépassée. Les communes l'ont compris et la tendance est irréversible. Delémont a pris la même direction très récemment. Il ne s'agit donc pas du tout d'une affaire de partis, mais simplement une réalité quotidienne pour des autorités en place.

Une reconnaissance du réel taux d'occupation d'un élu dans sa fonction, et essentiellement pour un maire, devient indispensable. Comme tout travail mérite salaire, je soutiens la proposition d'une revalorisation de l'indemnité.

J'estime qu'un nombre de six élus au sein de l'exécutif de Courgenay, mais avec un engagement plus régulier, ne pourra que parfaire leurs connaissances et leur apporter l'assurance et la confiance voulues dans la conduite de leurs dicastères respectifs.

« ...une fois tous ensemble pour le village ou rien... »

Bien que tous ces éléments aient été défendus auprès des partis politiques, il a été clairement stipulé que cette restructuration ne se ferait qu'avec le consentement préalable des trois partis précités.

Après un mois de réflexion, une seconde séance s'est déroulée le 20 février 2008 pour réunir les avis de chacun des trois partis. Il s'est avéré que deux se sont opposés à ce projet pour des raisons qui leur sont propres.

Dans ces circonstances, j'ai proposé au conseil communal de renoncer. Le dossier est dans un tiroir. Le chapitre est clos. Je le regrette vivement pour

la commune, pour vous, chère lectrice, cher lecteur.

2. Investissements : On y est !

Dans l'édition précédente de ce journal, nous vous dévoilions les intentions du conseil communal s'agissant du lancement d'une nouvelle phase conséquente d'investissements. Les personnes présentes à l'assemblée communale du 21 janvier dernier ont pu bénéficier d'une information relative



à la planification financière de la commune pour la période 2008-2012. Les différents objets projetés ont été succinctement énumérés. Comme déjà précisé, c'est l'assemblée communale qui est compétente pour chaque projet qui lui sont soumis. Le 19 mai écoulé, la rénovation de la rue

de la Gare était déjà approuvée. A la même date, les citoyens acceptaient un crédit d'étude lié à la construction d'un bâtiment des services communaux. Dans quelques jours, soit le 30 juin prochain, le législatif se prononcera sur trois sujets, à savoir :

1. l'équipement d'un nouveau lotissement communal « Les Vieilles-Oeuches »,
2. la construction d'un bâtiment des services communaux,
3. la fermeture partielle du couvert devant la halle de gymnastique

3. Lotissement « Les Vieilles- Oeuches »

Oui, la commune Courgenay aussi peut modestement se réjouir d'avoir vendu passablement de terrains à bâtir ces dernières années. Certes la conjoncture favorable a largement contribué à ce développement. L'attractivité du village a joué également un rôle prépondérant considérant ses infrastructures, ses dessertes routière et ferroviaire, son tissu industriel et artisanal, ses commerces et autres prestataires de services ainsi que sa vie associative.

Mais pour vendre des terrains, il faut tout d'abord être en mesure d'en offrir ! Cette opération nécessite bien évidemment un investissement initial (achat & viabilisation) ainsi que l'acquittement des charges

financières au fur et à mesure du négoce des surfaces.

A la suite de la décision de l'assemblée communale du 21 janvier dernier, la commune a donc acquis la parcelle N° 1583 au lieu-dit « Les Vieilles-Oeuches ». L'affectation première vouée à la construction de locatifs a été par la même occasion changée au profit de maisons individuelles.

Côté procédure, le service de l'aménagement du territoire a rendu une décision favorable au niveau de son examen préalable. Nous avons choisi l'option du dépôt public à 30 jours bien que l'ensemble du voisinage immédiat ait déjà pu prendre connaissance du projet lors d'une séance d'information.

Dans ces circonstances, il convient désormais de songer à solliciter la décision de l'assemblée pour le crédit d'équipement de ce secteur se chiffrant à Fr. 310'000.00. Huit parcelles seront créées dont les surfaces se situeront dans la fourchette approximative de 700 à 1150 mètres carrés.

4. Bâtiment des services communaux

Bien que l'intention de construire un bâtiment des services communaux germe depuis longtemps, ce n'est qu'en 1996 que ce projet apparaît enfin au niveau de la synthèse des investissements de la commune.

Cette idée n'a rien d'exceptionnel puisque la plupart des communes qui nous entourent ont déjà franchi ce pas il y a plusieurs années déjà. Courgenay reste une des rares communes aujourd'hui encore à ne pas avoir réussi à centraliser ses propres services sur un site unique.

tâches exécutées dans les domaines de la voirie, des eaux usées, du réseau d'eau, de l'éclairage public, des déchets, du cimetière, de l'embellissement et ponctuellement de la forêt pour ne citer que l'essentiel.

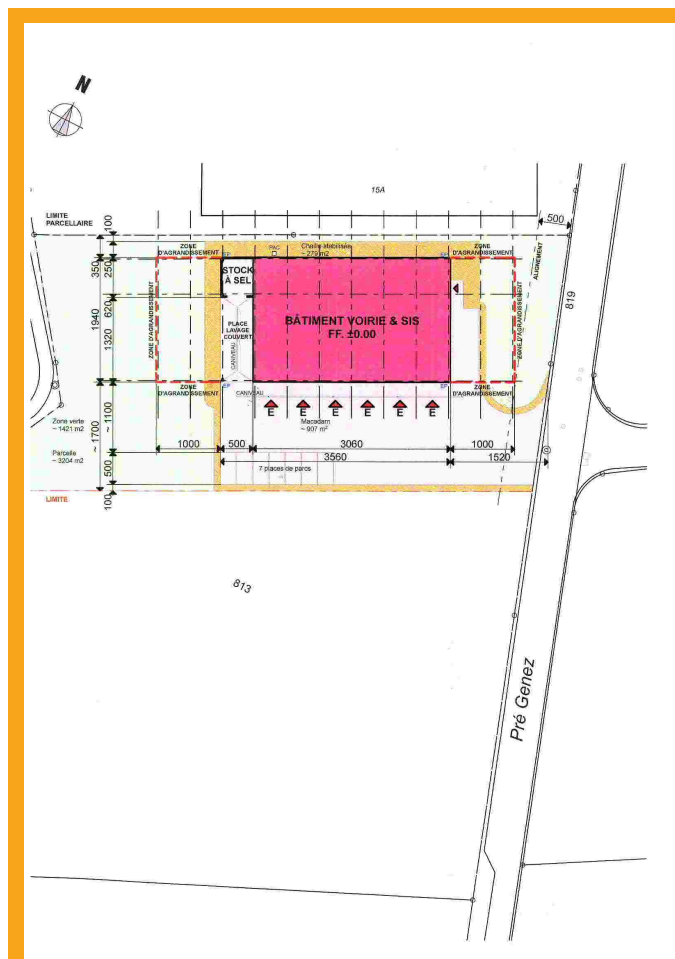
Outre les ressources humaines, rien ne peut se faire sans des moyens appropriés. On peut donc facilement imaginer encore l'importance de la dotation en petit outillage, en machines et véhicules, en fournitures diverses et autres objets allant par exemple des panneaux de signalisation aux bidons de peinture pour la chaussée en passant par les décorations de Noël et le stock de sel pour les routes.

Evidemment, le bâtiment abritera le corps des sapeurs-pompiers composé d'une quarantaine de membres, sans les hommes du village voisin de Cornol avec qui nous formons le SIS du Mont-Terri.

Dans ce secteur plus que jamais, les besoins en matériel et en véhicules sont conséquents.

Figurez-vous qu'aujourd'hui toutes ces choses indispensables au bon fonctionnement de nos services communaux sont éparpillées à travers Courgenay et Courtemaury, à pas moins de sept endroits.

L'assemblée communale du 31 mars a bien compris le contexte et a donc approuvé le crédit d'étude pour cet objet.



Rappelons ici que le territoire de Courgenay s'étend sur 1843 hectares entrecoupés par des dizaines et des dizaines de kilomètres de routes communales, de chemins vicinaux et forestiers, de sentiers pédestres et de ruisseaux. Plus de 1000 bâtiments sont desservis par les réseaux publics des canalisations et autres conduites s'étirant là également sur des distances invraisemblables.

On cerne mieux la masse de travail attribuée aux personnes affectées à la voirie si l'on pense aux nombreuses

Ce prochain lundi, le conseil communal recommandera à l'assemblée communale de soutenir ce projet estimé à Fr. 1'580'000.00. (bâtiment, viabilités et aménagements extérieurs). Des subventions de l'établissement cantonal d'assurance immobilière et de prévention sont attendues pour la partie du bâtiment affectée au SIS.

La synthèse des investissements 2008-2012 prévoyait un montant de Fr. 1'500'000.00. Notons que les charges financières induites par le crédit de la partie du SIS seront supportées par ce dernier.

Quant au lieu d'implantation, après une réflexion menée sur plusieurs années et sur de multiples endroits, c'est finalement la zone artisanale qui est proposée. Cette solution offre de nombreux avantages comme la situation par rapport à Courgenay, Courtemaury et Cornol, l'accès, l'intégration d'un bâtiment de type industriel, la proximité de la déchetterie, l'évitement des nuisances aux voisins, etc...

Une implantation dans le secteur du tennis, à proximité immédiate des places de sports et des écoles, n'est pas retenue par le conseil puisque cette surface servira probablement à l'avenir à des activités sportives. Cet endroit constitue une bonne réserve pour de futurs projets en faveur de nos sociétés locales et notre population.

5. Fermeture partielle du couvert de la halle

Voici encore un projet qui se discute depuis fort longtemps. En réalité, cet

objet aurait dû être compris dans la rénovation de la halle de gymnastique.

Aujourd'hui, le projet est prêt. La commune souhaite fermer la moitié du couvert actuel. Ce nouveau local fonctionnel pourrait être utilisé prioritairement par les sociétés locales, les écoles, la commune elle-même, et bien entendu servirait de cantine pour les spectateurs et visiteurs sur ce site affecté aux sports et à la culture. De l'ancien mobilier la halle de gymnastique y serait installé et offrirait ainsi une soixantaine de places.

La deuxième partie du couvert restera ouverte et permettra aux écoliers d'y parquer leurs vélos.

Composée de plusieurs surfaces vitrées, cette construction serait réalisée de manière à assurer une certaine harmonie avec la halle. Le coût des travaux est estimé à Fr. 70'000.00.

6. 1^{er} semestre 2008 : les principaux dossiers en bref par dicastère

AUTORITES, ADMINISTRATION

Les travaux de rénovation de la gare CFF vont débiter ces prochains jours. Les liaisons de trains seront remplacées par celles des bus (pour plus d'informations, se

renseigner auprès des CFF). Après les infrastructures ferroviaires, ce seront les alentours qui seront touchés par les CFF toujours. La commune, de son côté, poursuit ses discussions avec les CFF pour l'aménagement cette fois-ci des surfaces communales, y compris le quai de chargement qui devrait passer en mains de la commune. Une fois les conventions signées, nous prévoyons d'entamer les travaux en deux temps, soit en automne prochain et au printemps 2009.

Au chapitre des extensions d'entreprises, nous pouvons mentionner et féliciter cette fois-ci, l'entreprise Ramseyer SA qui double la surface de son Centre de tri des déchets et qui va construire un nouveau bâtiment. M. Cyril Dick, paysagiste, va également implanter dans la zone artisanale une construction qui comprendra atelier, locaux administratifs et de vente. Une station de lavage sera encore aménagée sur ce site par M. Dick.

Bienvenue à Courgenay à la Fanfare de la Police jurassienne qui a acquis un terrain pour y implanter son local de répétition.

Félicitations à M. Patrick Fenucci nommé à la commission d'urbanisme.

Deux employés de la conciergerie étant en maladie durant quelques mois, le conseil communal a décidé de tester le mandat à une entreprise de nettoyage. Le bilan sera fait au terme du contrat.

TRAVAUX PUBLICS

La rue Les Pâles, dans la zone industrielle SEDRAC, sera d'ici peu interdite aux stationnements sur la chaussée.

La commune a passé un contrat avec BKW FMB Energie SA pour assurer un roulement permanent au niveau du changement des ampoules des luminaires ainsi que pour les contrôles de sécurité des mâts.

L'assainissement des buttes de tir est à l'étude en ce moment. Les récupérateurs de balles remplaceront à court-moyen terme les piles de bois et les buttes de terre. Tous les stands sont concernés par cette décision prise au niveau fédéral.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE & CONSTRUCTIONS

Le conseil communal peut se réjouir des initiatives privées allant dans le sens de mise à disposition de terrains à bâtir. Nous pensons ici à l'extension de la rue La Tuilerie ainsi qu'à La Fenatte, deux secteurs qui sont désormais viabilisés.

Un sentier (type piste finlandaise) sera aménagé très prochainement dans la nature et reliera les deux cabanes forestières de Courtemaury et Courgenay. Il est probable que ce parcours soit

agrémenté par des sculptures en bois. Nous compléterons notre information en temps voulu.

synchronisation automatique du système.

Les stands de tir régionaux, dont celui de Courtemaury, ont été inaugurés le 3 mai 2008 en présence des instances cantonales, communales et militaires.

MERCI A NOTRE SECRETAIRE COMMUNAL

Le secrétaire communal Didier Jolissaint quittera ses fonctions le 30 septembre prochain.

Didier Jolissaint est entré au service la commune de Courgenay – Courtemaury au 1^{er} juin 1995. Il a dû apprendre le métier sur le tas, en un mois, avec son prédécesseur. Par la suite, il a suivi une formation de cadre d'administration communale.

Le conseil communal a bénéficié d'un support important dans l'exécution de ses tâches, avec Didier Jolissaint. Toujours prêt à répondre rapidement à toutes demandes, sollicitations du maire ou des conseillers, il a su aussi être attentif aux remarques, doléances de l'ensemble des citoyennes et citoyens de Courgenay – Courtemaury. D'autre part, d'excellentes relations étaient entretenues avec l'ensemble des services cantonaux, éléments non négligeables dans ce type d'activités.

Il savait, aussi par ses innombrables connaissances dans les rouages de l'administration communale et cantonale, nous rendre attentifs selon les engagements que nous avons à prendre, que telle ou telle décision pourrait comporter des problèmes juridiques.

Personne toujours intéressée à de nouvelles connaissances dans tous les domaines, Didier Jolissaint a fait avancer d'une façon importante tout l'élément administratif de notre commune avec l'évolution de l'informatique, les modifications de lois avec leurs nouvelles applications, et ceci toujours dans le respect d'une rigueur très stricte, pour le bien de notre collectivité.

Didier Jolissaint a eu l'opportunité de faire un nouveau saut professionnel dans une autre activité. Pour notre commune de Courgenay – Courtemaury, je regrette évidemment ce départ, mais je comprends aussi ce choix professionnel.

Alors, Didier, bon vent pour ta nouvelle activité, et un grand merci pour ton dévouement, ton professionnalisme, ta disponibilité, que tu as très bien appliqués dans ces années passées au sein de l'administration communale de Courgenay – Courtemaury.

Pour le conseil communal
Denis Baillif, maire

SPORTS, SOCIÉTÉS, CULTURE ET RELATIONS PUBLIQUES

Nos remerciements :

- à vous, Mesdames, pour l'organisation du Carnaval 08,
- à la société d'embellissement de Courtemaury qui organisera la semaine prochaine la Fête aux Cerises sur le site du stand de tir.
- à Pétanque Club La Vouivre et le Bras de Fer qui s'associent pour organiser la fête nationale du 1^{er} Août au stand de tir.

BÂTIMENTS

L'ancien mobilier scolaire a été remis à Espérance en Casamance.

Le mécanisme de l'horloge de l'église a subi quelques réparations. Nous avons profité de l'occasion pour mettre en place une

Mme Annabelle Plumey, succède à Mme Nathalie Jolissaint, en tant que responsable de l'antenne de l'Université Populaire Jurassienne à Courgenay.

Le feu vert de principe a été donné au VC Courtételle pour l'organisation d'un critérium cycliste au centre du village. Affaire à suivre.

Courgenay devrait être intégrée au projet d'aménagement d'un circuit pour trottinettes autour du chef-lieu ajoulot.

L'inauguration du 3^{ème} Bibliobus de l'Université Populaire Jurassienne à Courgenay en avril dernier a remporté un franc succès.

ÉCOLES

Un tout grand merci et félicitations au corps enseignant et aux

élèves en particulier pour le magnifique spectacle offert à la population. Le succès rencontré confirme, si besoin est, la reconnaissance pour l'énorme travail fourni. Merci *Pinocchio*.

ŒUVRES SOCIALES

Félicitations à Mme Lucie Boillat, doyenne du canton, qui a fêté son 103^{ème} anniversaire ce mois-ci.

FINANCES ET ÉCONOMIE

Les comptes 2007 ont été approuvés par l'assemblée communale du 19 mai dernier. Ils bouclent par un déficit de Fr. 196'440.00 au lieu des Fr. 276'670.00 budgétisés.

1^{er} Août 2008

entrée en vigueur de la cantonalisation des heures d'ouvertures des magasins

	<u>Lundi-Vendredi</u>	<u>Samedi</u>	<u>Dimanche</u>
Magasins et dépôts de marchandises	06h00 – 18h30	06h00- 17h00	06h00-19h00 ¹⁾
Magasins de fleurs	06h00 – 18h30	06h00- 17h00	06h00-19h00
Boulangeries, pâtisseries, confiseries	06h00 – 18h30	06h00- 17h00	06h00-19h00
Pharmacies	06h00 – 18h30	06h00- 17h00	06h00-19h00 ²⁾
Stations-service, kiosques	06h00 – 22h00	06h00- 22h00	06h00-22h00

Ventes en soirée : jeudi ou vendredi jusqu'à 21h00 selon le choix de la commune ³⁾

Nocturnes : 5 ouvertures jusqu'à 21h00 au choix de la commune durant la période du 14 au 23 décembre

Les 24 et 31 décembre sont assimilables à des samedis, les jours fériés et le 26 décembre à des dimanches.

L'organisation d'expositions, de foires, de brocantes et de marchés sera soumise uniquement au régime de l'autorisation communale. Aussi, les communes sont désormais compétentes pour régler la question de l'usage du domaine public (distributeurs automatiques de marchandises et de prestations de services (automates)

¹⁾ uniquement avec emploi exclusif de personnel familial

²⁾ uniquement pour service d'urgence (pharmacies de garde)

³⁾ jour à définir prochainement par le conseil communal

FORÊTS ET AGRICULTURE

Le groupe de travail oeuvrant dans le projet de regroupement des triages forestiers Clos-du-Doubs 1, Clos-du-Doubs 2, Calabri et Mont-Terri, poursuit sa tâche d'envergure. Toutefois, la tournure des événements récents ne permet plus de faire de pronostics sur le futur triage en question.

L'amélioration sensible du marché du bois réserve aussi son lot de mauvaises surprises. Citons l'augmentation du prix des stères de bois vendus aux personnes intéressées.

Le conseil communal a décidé cette année d'atténuer quelque peu cet effet négatif en prenant une part de ce supplément à charge de la commune au lieu de le facturer totalement aux citoyens concernés. Rappelons les conditions, soit Fr. 70.00 (y c. TVA 7.6%) par stère.

La nature pourra réinvestir les deux sites Le Piain et Sous-Vabeno, anciennes décharges.

La commission agricole table actuellement sur le renouvellement des baux à fermes signés avec les agriculteurs du village.

Les commissions agricole et culturelle sont remerciées pour leur traditionnel dévouement pour la mise sur pied de la mise à l'estivage suivie de la fête à la loge.

A titre préventif, des panneaux ont été disposés récemment aux entrées des pâturages communaux. Ils ont pour but de mettre en garde la population contre les risques liés aux passages lorsque du bétail y pâture.

CIMETIERE

Une partie du mur de l'enceinte du cimetière (côté EST, intérieur) est actuellement en réfection. Les travaux vont bon train.

d'herbicides est totalement interdite. Ledit office s'active pour trouver des solutions et tenter de proposer des produits qui ne seraient pas néfastes pour l'environnement. Dans l'intervalle, il faudra bien « tolérer » des situations auxquelles nous ne sommes peut-être pas encore habitués ou alors trouver des bras supplémentaires pour faire face à l'emprise de la végétation.

ENVIRONNEMENT & DECHETS

« La nature n'est pas une poubelle. Elle vous remercie de la respecter ». Les dépôts de déchets dans la forêt en particulier continuent (pneus, métaux, animaux, etc...).

Les installations à la déchetterie de Pré-Voiny et à l'éco-point à la rue de la gare ont été complétées par des containers pour les capsules à café.

Le même éco-point connaît encore et toujours les dépôts réguliers de déchets de

toutes sortes mais qui, dans tous les cas, ne devraient jamais finir à cet endroit. Rappelons que les sacs et autres conteneurs ne peuvent être abandonnés sur place.

Communications (coupure d'été)

- ☉ **Les séances du conseil communal cesseront le 7 juillet pour reprendre le lundi 25 août 2008.**
- ☉ **Horaires pour la coupure estivale - services communaux**
 - ☉ Administration communale réduction des heures d'ouvertures : du lundi 14 au jeudi 31 juillet 2008, selon l'horaire suivant : de 10h00 à 12h00 (après-midi FERME)
 - ☉ Permis de construire : les demandes parvenant à l'administration communale **après le délai fixé au jeudi 3 juillet 2008** seront traitées vers mi-août.

La voirie a étendu plus de 20 m³ de gravier supplémentaire dans les allées du cimetière.

L'entretien des places publiques couvertes de gravier devient un casse-tête. Cette problématique a fait l'objet d'une séance organisée très récemment par l'office cantonal de l'environnement. De nombreuses communes y étaient représentées. Problème : l'utilisation

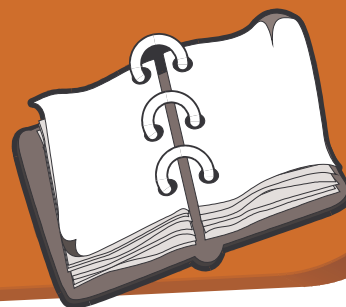
4. Message des autorités communales

Le conseil communal, associé aux Président et Vice-Président des assemblées MM. Vincent Challet et Marcel Ryser, jun., souhaite à la population de Courgenay et Courtemaury, de belles vacances estivales.

agenda 2008

(événements annoncés à ce jour)

- | | |
|------------------|--|
| 4-5-6 juillet | fête aux cerises Courtemaury
(org. sté embellissement Courtemaury) – stand de tir |
| 31 juillet | fête nationale du 1^{er} Août
(org. Pétanque-Club La Vouivre & Bras de Fer) – stand de tir |
| 14/15/16/17 août | fête du village
(org. commission culturelle & Cartel) |
| 20 août | don du sang
(org. Croix-Rouge) – halle de gym. |
| 24 août | parcours VTT & marche
(org. FSG Courgenay) |
| 24 août | tirs obligatoires
(org. sté tir du Monterrible) |
| 4-5 octobre | canicross
(org. Swiss Dogs Trophy) |
| 25 octobre | troc
(org. FRC) – halle de gym |
| 19 nov. | don du sang
(org. Croix-Rouge) – halle de gym. |



Cet agenda est disponible sur le site Internet de la commune, www.courgenay.ch